



Commission
européenne

FINANCEMENT DU PLAN DE **RELANCE** POUR L'EUROPE

#EUBudget #EUSolidarity #StrongerTogether



27 mai 2020

1 Financement du plan de relance

Pour financer les investissements nécessaires, la Commission émettra des obligations sur les marchés financiers internationaux au nom de l'UE.

Pour rendre l'emprunt possible, la Commission modifiera la décision relative aux ressources propres et augmentera la marge de manœuvre – la différence entre le plafond des ressources propres du budget à long terme (le montant maximal de fonds que l'Union peut demander aux États membres pour financer ses dépenses) et les dépenses réelles.

Grâce à la marge de manœuvre en guise de garantie, la Commission lèvera des fonds sur les marchés et les acheminera, par l'intermédiaire de **Next Generation EU**, vers des programmes destinés à réparer les dommages économiques et sociaux et à se préparer à un avenir meilleur.

La Commission va emprunter jusqu'à 750 milliards d'EUR, le gros de ce montant étant concentré sur la période 2020-2024 et:

- acheminera les fonds vers l'un des **programmes nouveaux ou renforcés** ou financera le **volet «subventions»** de la facilité pour la reprise et la résilience, ou
- **prêtera l'argent** aux États membres qui en ont besoin dans le cadre de la nouvelle facilité pour la reprise et la résilience aux conditions de l'émission initiale (même coupon, même durée et pour le même montant nominal). De cette manière, les États membres emprunteront indirectement à de très bonnes conditions, bénéficiant de la notation de crédit élevée de l'UE et de taux d'emprunt relativement bas par rapport à plusieurs États membres.

Le calendrier, le volume et la durée des émissions seront organisés de manière à obtenir les **conditions les plus avantageuses** possible pour l'UE et ses États membres.



La Commission émet des obligations sur les marchés au nom de l'UE

La durée varie de 3 à 30 ans

Le produit est affecté aux nouveaux instruments du CFP ou aux enveloppes complémentaires pour les programmes révisés du CFP, sous la forme de subventions ou de garanties budgétaires.

La Commission prête le produit aux pays de l'UE au titre de la facilité pour la reprise et la résilience pour financer leurs plans de réforme et de résilience conformément aux objectifs définis dans le cadre du Semestre européen, notamment la transformation écologique et numérique, les plans nationaux en matière d'énergie et de climat des États membres, ainsi qu'avec les plans pour une transition juste.

Source: Commission européenne

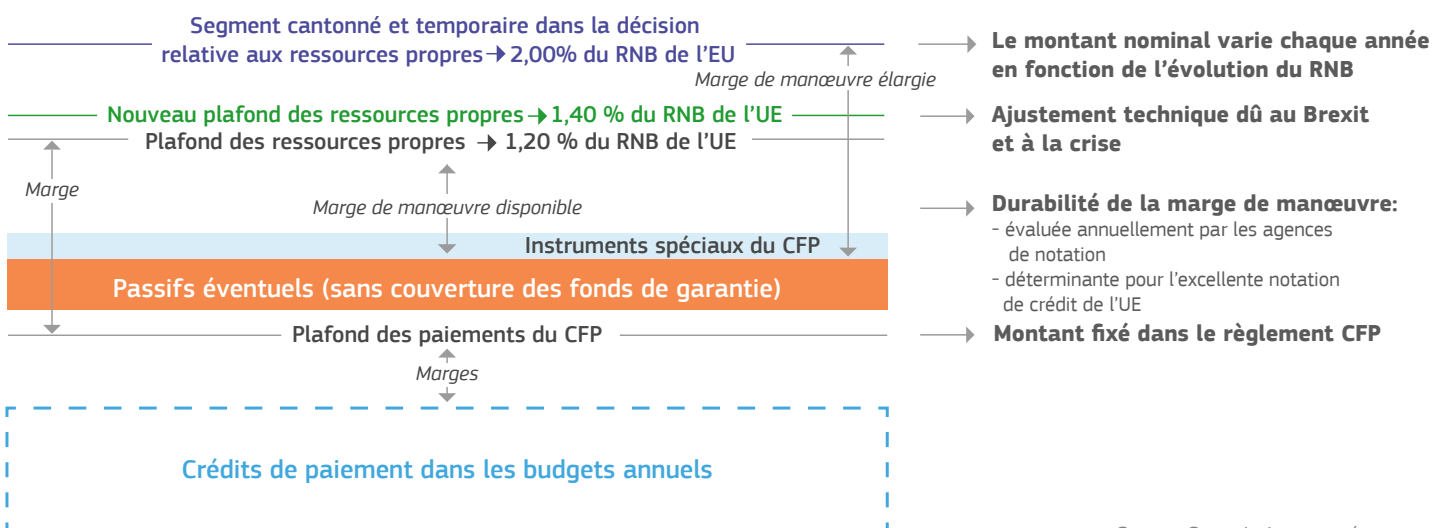
Les fonds levés seront à rembourser après 2027 et au plus tard en 2058, sur les budgets futurs de l'UE. Les prêts seront remboursés par les États membres emprunteurs. Afin de faciliter le remboursement des financements levés sur le marché et de contribuer à réduire encore la pression sur les budgets nationaux, la Commission proposera de nouvelles ressources propres supplémentaires, en plus de celles proposées en 2018, à un stade ultérieur de la période financière 2021-2027.

Comment l'émission de la dette sera-t-elle gérée?

Afin de garantir une marge de manœuvre suffisante, la Commission propose de modifier la décision relative aux ressources propres – le texte juridique qui fixe les conditions de financement du budget de l'UE – afin de permettre l'emprunt et d'augmenter, à titre exceptionnel et temporaire, le plafond des ressources propres de 0,6 point de pourcentage. Cette augmentation viendra s'ajouter au plafond permanent des ressources propres (1,4 % du RNB), qui est proposé en raison des incertitudes économiques et du Brexit.

Le **plafond des ressources propres** détermine le montant maximum de ressources pour une année donnée qui peut être demandé aux États membres pour financer les dépenses de l'UE. Le **plafond des paiements** au titre du budget à long terme est le montant maximum pouvant être décaissé sur le budget. La différence entre les deux (plus le montant des autres recettes, par exemple les impôts sur les rémunérations du personnel de l'UE et les amendes en matière de concurrence) est la **marge de manœuvre**. La Commission utilise la marge de manœuvre comme garantie pour l'emprunt. Le relèvement du plafond des ressources propres viendra à expiration lorsque tous les fonds auront été remboursés et que tous les engagements auront cessé d'exister.

L'augmentation de la marge de manœuvre démontrera aux investisseurs que le budget de l'UE peut remplir son obligation de remboursement de la dette en toutes circonstances. De cette manière, l'UE maintiendra les coûts d'emprunt aussi bas que possible, sans contributions supplémentaires immédiates au budget à long terme de la part de ses États membres.



Source: Commission européenne

Financement des besoins immédiats liés à la crise en 2020


Tous les États membres devront ratifier la décision modifiée relative aux ressources propres conformément à leurs règles constitutionnelles. Dans l'intervalle, la Commission propose de réviser son budget à long terme actuel afin d'autoriser des dépenses plus élevées encore en 2020. 1,5 milliards d'EUR seront mis à disposition pour aider les régions qui en ont le plus besoin (au moyen de REACT-EU), consolider le capital des sociétés européennes viables (instrument de soutien à la solvabilité) et soutenir ceux qui sont en difficulté en dehors des frontières de l'UE, comme dans les Balkans occidentaux (au moyen du Fonds européen pour le développement durable).


3 Sources des recettes budgétaires de l'UE


Les sources des recettes budgétaires de l'UE sont restées identiques au cours des dernières décennies : il s'agit des droits de douane, des contributions des États membres fondées sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de celles fondées sur le revenu national brut (RNB).


En mai 2018, la Commission a proposé de **conserver** ces sources de financement et de les simplifier. En outre, la Commission a proposé de diversifier les sources de recettes grâce à de nouvelles ressources propres qui contribueront aux priorités de l'UE (changement climatique, économie circulaire et fiscalité équitable). Ces propositions restent à l'ordre du jour.

Ressources propres supplémentaires possibles à ajouter à un stade ultérieur de la période financière 2021-2027 :

 Extension des ressources propres fondées sur le système d'échange de quotas d'émission aux secteurs maritime et aérien pour générer 10 milliards d'EUR par an

 Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières pour lever entre 5 milliards d'EUR et 14 milliards d'EUR par an

 Ressource propre fondée sur les activités des grandes entreprises, qui tirent des bénéfices considérables du marché unique de l'UE, laquelle pourrait, en fonction de sa conception, rapporter quelque 10 milliards d'EUR par an

 Taxe numérique sur les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel global est supérieur à 750 millions euros pour générer jusqu'à 1,3 milliards d'EUR par an

Ensemble, ces nouvelles ressources propres pourraient **aider à financer le remboursement** des financements levés sur le marché au titre de Next Generation EU, ainsi que le service de cette dette.

Compte tenu des circonstances actuelles, la Commission œuvrera en faveur d'une **élimination plus progressive** des **rabais** que prévu initialement.

© Union européenne, 2020

La réutilisation du présent document est autorisée, à condition de mentionner dûment la provenance et d'indiquer toute modification (licence Creative Commons Attribution 4.0 International). Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'UE, l'autorisation peut devoir être obtenue directement auprès des titulaires de droits respectifs.

Toutes les images © Union européenne, sauf mention contraire. Icons © Flaticon – tous droits réservés.

Print ISBN 978-92-76-18338-9

doi:10.2761/35822

KV-02-20-280-FR-C

PDF ISBN 978-92-76-18307-5

doi:10.2761/97055

KV-02-20-280-FR-N

